

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 2 juin 2006 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 16:30 heures, dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du Conseil en date du 29 mai 2006, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Mario Lasalle

R 149-2006

Échange du lot 198-3-2 appartenant à Marc-André Malo avec le lot 198-16-49 appartenant à la municipalité

Attendu que la municipalité a reçu une offre de vente de Marc-André Malo pour le lot 198-3-2;

Attendu qu'il serait intéressant d'acquérir ce terrain pour prolonger notre parc municipal prévu sur les lots 475-4, 477-8 et 478-17;

Attendu qu'il serait cependant opportun d'acquérir aussi le lot 198-3-3 appartenant à monsieur Bernard Dumont;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que notre municipalité accepte l'offre de vente de Marc-André Malo conditionnellement à ce qu'elle puisse également faire l'acquisition du lot 198-3-3 appartenant à monsieur Bernard Dumont;
3. Que le prix de vente de 18 000 \$ soit payé à Marc-André Malo par l'échange du lot 198-16-49; appartenant à la municipalité, lequel sera transféré aux conditions usuelles prévues par résolution du Conseil;

4. Le prix du lot 198-16-49 étant de 17 631.38 (taxes incluses), la différence sera payée comptant à Marc-André Malo au moment de la signature de l'acte de vente final;
5. Que notre maire et notre secrétaire-trésorière ou en leur absence notre pro-maire et notre secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente final pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**L'assemblée est levée à 16:48 heures.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Malo sec-trés